

CHAILLE-LES-MARAIS (Vendée)

Aménagement d'un cheminement piéton Rue de l'An VI RD 137 et Rue de l'An VII RD 25

Marché à procédure adaptée

selon l'article L1111-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018
et de l'article R2123-1 et suivants du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018
relatif au code de la commande publique

Identification : Commune de Chaillé-les-Marais
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire
43 Bis rue du Onze Novembre
85450 CHAILLE-LES-MARAIS
mairie@chaille-les-marais.fr

Retrait du dossier : www.marches-securises.fr

Critères d'attribution : Règlement de consultation

Recours : Tribunal administratif de Nantes
6 allée Ile Gloriette
44000 NANTES

Maître d'oeuvre : Aménagement Ingénierie VRD
53 rue de la Famille Allix
85200 FONTENAY LE COMTE
am.i.vrd@orange.fr

Date limite de réception des offres : Jeudi 24 avril 2025 avant 16h00

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires « administratifs ou techniques » qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres par l'intermédiaire de la plateforme de mise en ligne du marché.